

BAPE

Dragage décennal au port de Rivière-du-Loup 14 juin 2022

Geneviève Bourget, Bio. DGFa-01

Louis Landry-Massicotte, Bio. DGFa-01

Jérôme Doucet-Caron, Bio. DGSSE-DG

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

368

Programme décennal de dragage d'entretien
au quai de Rivière-du-Loup

DB1

6211-02-147



Espèces connues dans le secteur

- ❖ Bar rayé (*Morone saxatilis*)
 - ❖ Statut LEP de la population du fleuve Saint-Laurent (disparue)
- ❖ Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*)
 - ❖ Population de la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent vulnérable en vertu de la LEMV (2005)
- ❖ Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*)
 - ❖ Statut COSEPAC (menacée)
 - ❖ Statut LEMV (susceptible d'être désignée comme menacée ou vulnérable)

Bar rayé (*Morone saxatilis*)

- ❖ Depuis 2013, le MFFP effectuée à l'automne un suivi standardisé de l'abondance des juvéniles afin d'évaluer l'état de la population de bar rayé du fleuve Saint-Laurent.
- ❖ Présence de jeunes bars rayés près du secteur d'intérêt en 2019 (plage à l'est du quai de Rivière-du-Loup)

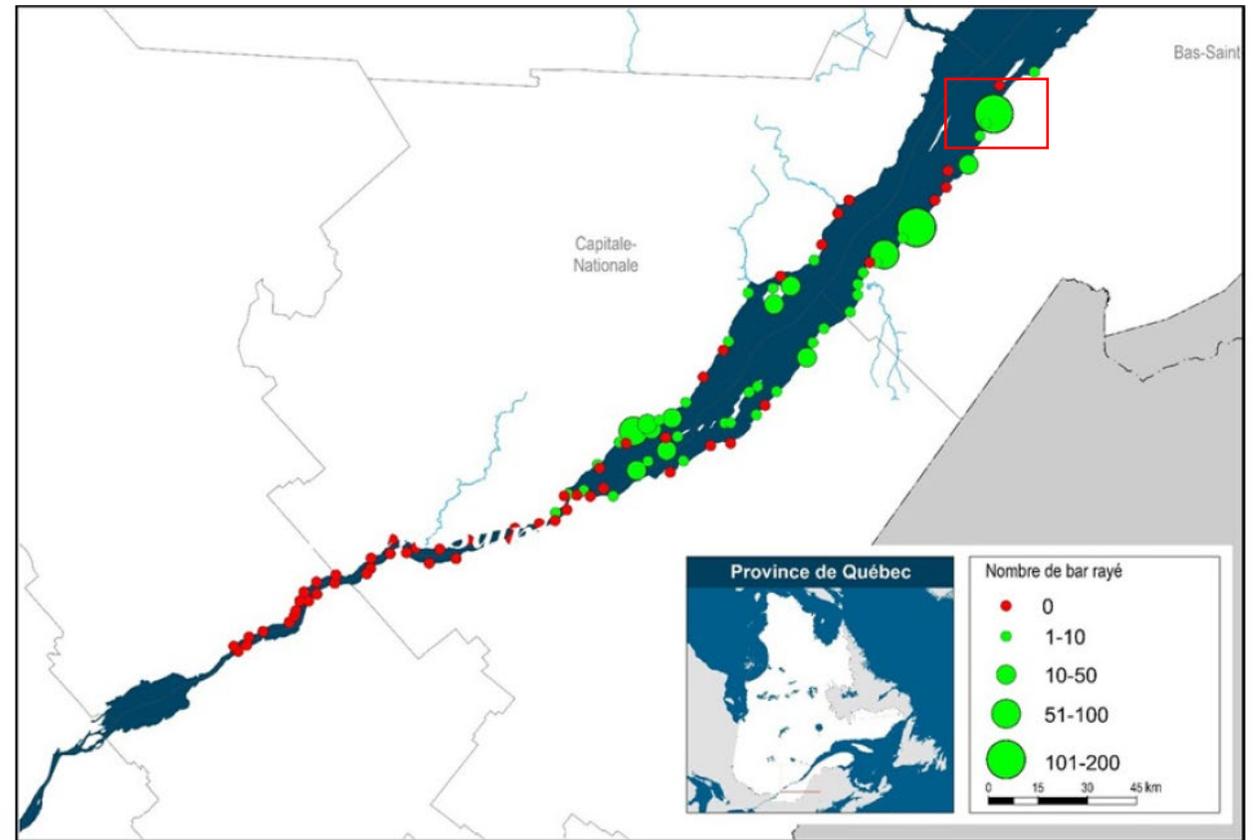
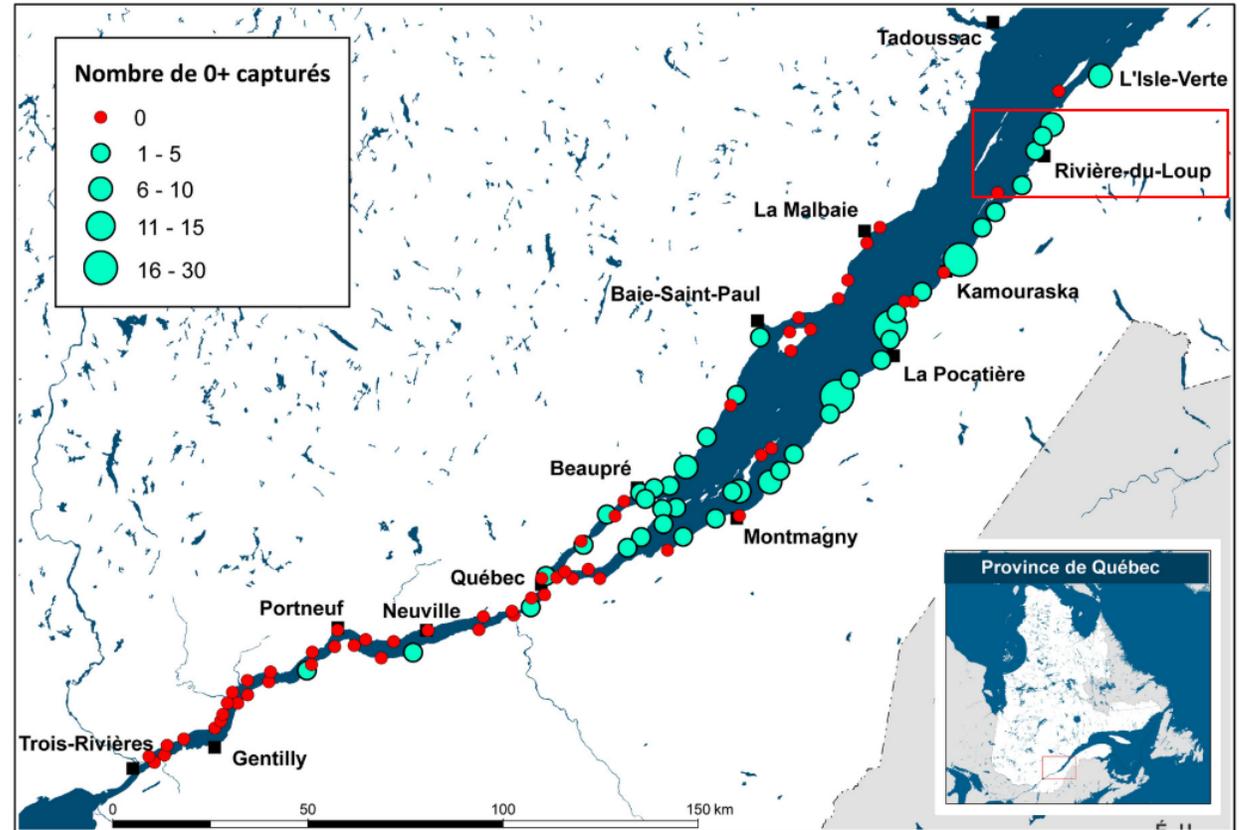


Figure 1. Abondance relative des bars rayés capturés en 2019 pour chacune des stations.

Bar rayé (*Morone saxatilis*)

- ❖ Depuis 2013, le MFFP effectuée à l'automne un suivi standardisé de l'abondance des juvéniles afin d'évaluer l'état de la population de bar rayé du fleuve Saint-Laurent.
- ❖ Présence de jeunes bars rayés près du secteur d'intérêt en 2020 (plage à l'est du quai de Rivière-du-Loup)



Bar rayé (*Morone saxatilis*)

- ❖ Depuis 2013, le MFFP effectue à l'automne un suivi standardisé de l'abondance des juvéniles afin d'évaluer l'état de la population de bar rayé du fleuve Saint-Laurent.
- ❖ Absence de jeunes bars rayés près du secteur d'intérêt en 2021 (plage à l'est du quai de Rivière-du-Loup)

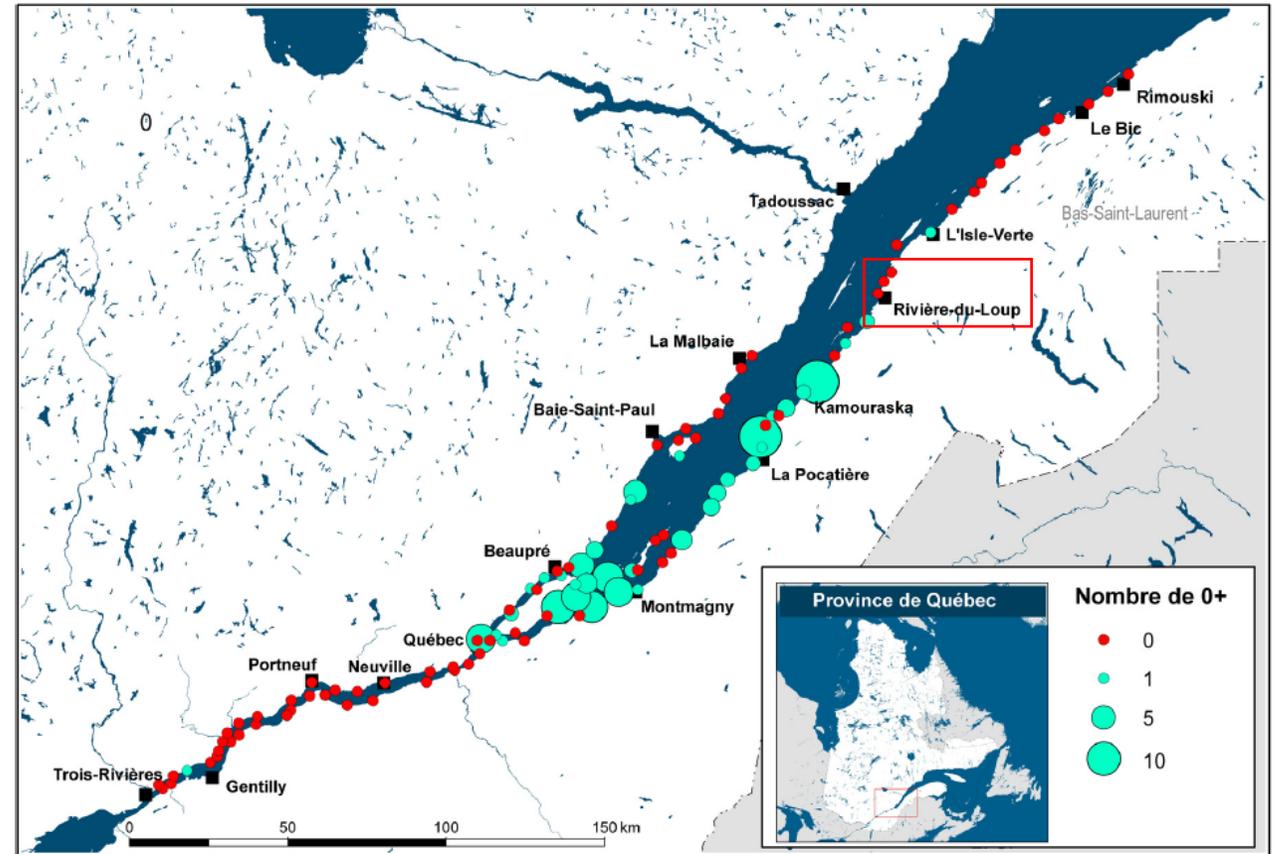
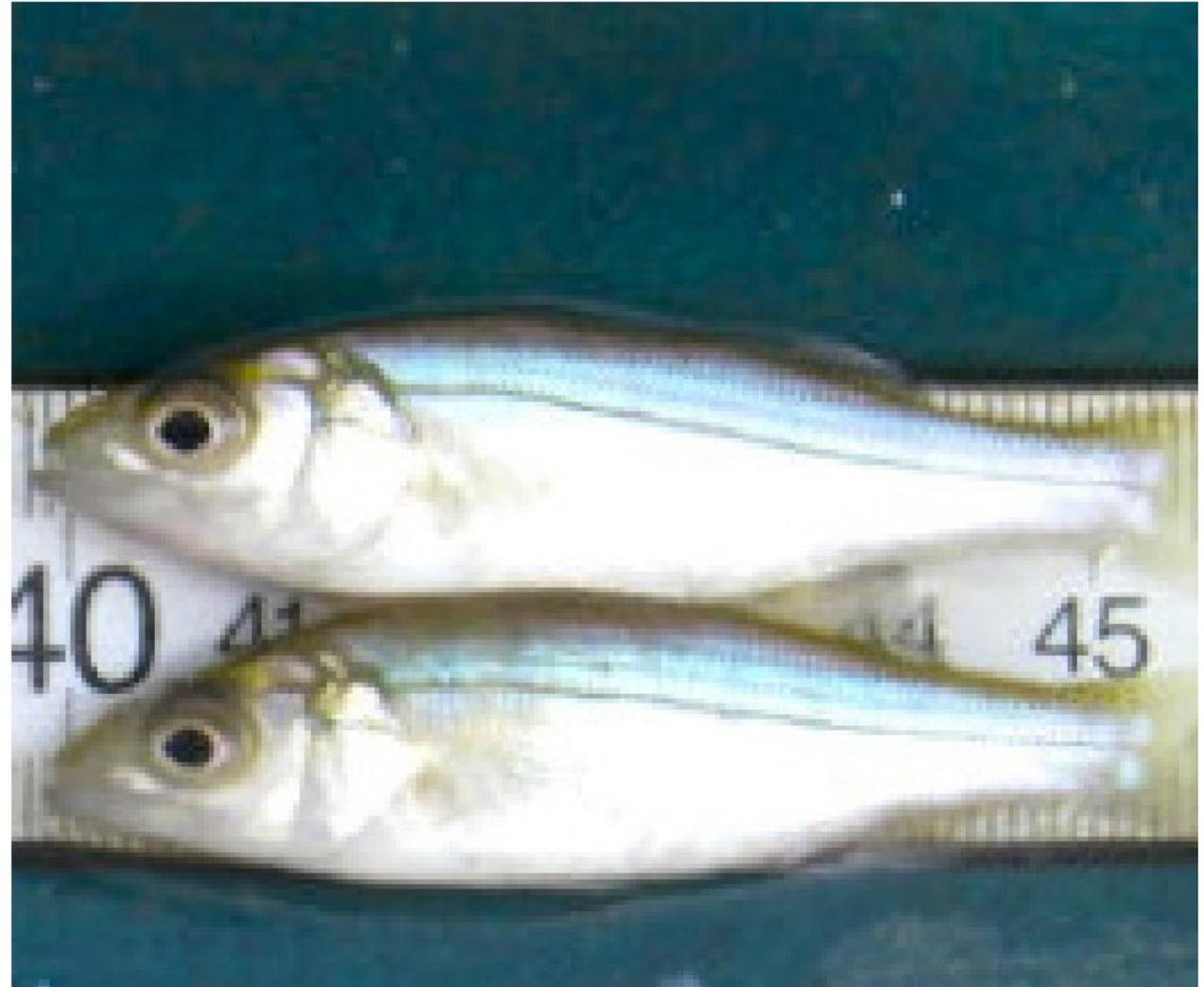


Figure 2. Abondance relative des bars rayés capturés en 2021 pour chacune des stations.

Influence du dragage sur la survie des jeunes stades de bar rayé

- Le dragage peut influencer négativement la survie des jeunes stades de bar rayé.
 - Source : Programme de rétablissement et plan d'action du bar rayé (*Morone saxatilis*), population du fleuve Saint-Laurent, au Canada (2021).
- Influence indirecte
 - Jeûne hivernal
 - Dérangement (doivent se déplacer vers d'autres habitats)
 - Puisent dans leur réserve énergétique → Mortalité



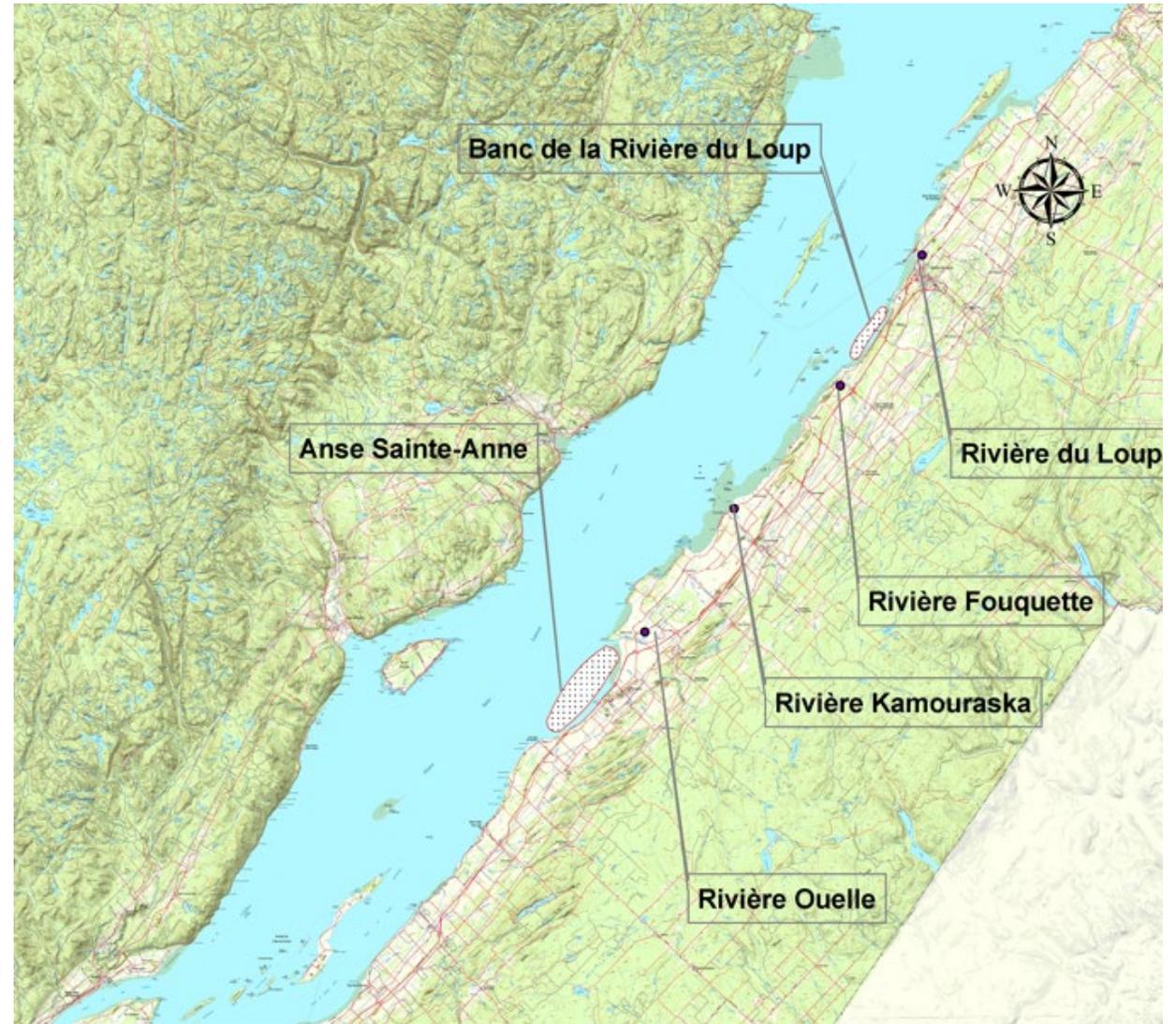
Influence du dragage sur la survie des jeunes stades de bar rayé

- Le dragage au port de Rivière-du-Loup est très localisé et ponctuel.
- Peut avoir des conséquences sur la survie de certains individus, mais n'est **pas considérée une activité pouvant mettre en péril le rétablissement de la population du fleuve Saint-Laurent.**



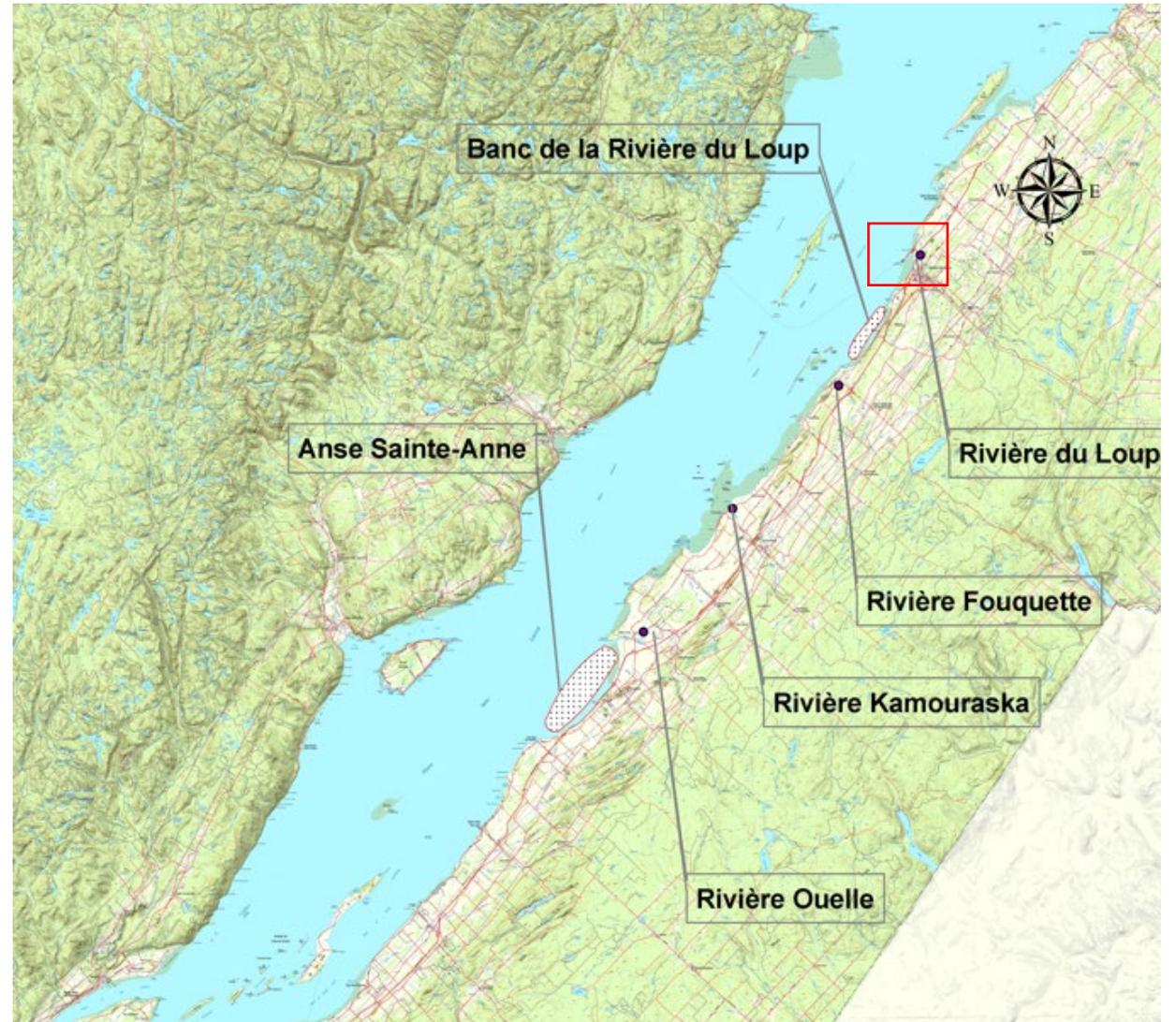
Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*)

- Plusieurs prises d'éperlan arc-en-ciel (vraisemblablement de la population du sud de l'estuaire) lors du même suivi.
- Proximité du banc de la rivière du Loup
 - Zone de rétention larvaire importante pour la croissance et la survie des jeunes de l'année d'éperlan arc-en-ciel.



Éperlan arc-en-ciel (*Osmerus mordax*)

- Possible que certains individus jeunes de l'année se retrouvent dans le secteur du port où les dragages sont réalisés afin de s'alimenter.
 - Jeunes de l'année ont une capacité natatoire assez efficace au moment prévu du dragage.
- Dérangement pouvant également influencer indirectement la survie de ces poissons, **mais pas nuire au rétablissement la population du sud de l'estuaire.**



Anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*)

- Anguille en dévalaison vers l'aval du Saint-Laurent au courant de l'automne (septembre à décembre) et **potentiellement présente dans le secteur du port lors de la période de dragage.**
- Possible qu'il y ait des mortalités indirectes, mais le port est uniquement un habitat de transition.



Béluga, population de l'estuaire du Saint-Laurent

❖ Au fédéral:

- ❖ Statut en voie de disparition : *Loi sur les espèces en péril*;
- ❖ Habitat essentiel désigné;
- ❖ L'expertise scientifique de l'espèce relève principalement de Pêches et Océans Canada.

❖ Au provincial:

- ❖ Statut menacée : *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (chapitre E-12-01);
- ❖ Habitat : présentement non cartographié dans le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats (chapitre E-12.01, r.2);
- ❖ MFFP : Avis faunique pour la protection et le rétablissement de la population.

❖ Les statuts de précarité sont dans les plus hauts niveaux.